

*Conseil Municipal du lundi 09 avril 2018*

*Annexe à l'ordre du jour*

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2018.

Aucune observation n'a été formulée.

Le compte rendu de cette réunion qui avait déjà été adressé aux conseillers municipaux est de nouveau consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à leur disposition en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Commune :

2.1- Présentation et vote du compte de gestion du trésorier – Exercice 2017.

Le résultat d'exercice est de + 107 896,19 € en investissement et de + 318 162,92 € en fonctionnement, soit un total de + 426 059,11 €.

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2016 qui était de - 508 362,50 € en investissement et de + 185 832,95 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de - 400 466,31 € en investissement et de + 503 995,87 € en fonctionnement soit un total de + 103 529,56 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2017 du trésorier.

Les pages 22 et 23 de ce compte de gestion sont jointes en annexe de la présente et l'intégralité de ce document est consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2.2- Présentation et vote du compte administratif de la commune – Exercice 2017.

Le total des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2017 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	995 222,72 €	2 982 467,83 €
Recettes	1 103 118,91 €	3 300 630,75 €

Le résultat d'exercice est de + 107 896,19 € en investissement et de + 318 162,92 € en fonctionnement, soit un total de + 426 059,11 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2016 qui était de - 508 362,50 € en investissement et de + 185 832,95 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de - 400 466,31 € en investissement et de + 503 995,87 € en fonctionnement, soit un total de + 103 529,56 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017. Pour ce point, le Conseil Municipal élira un président de séance autre que M. Alain Mension, Maire. Ce dernier quittera la salle de réunion lors du vote des élus.

Le compte administratif 2017 est joint en annexe de la présente ainsi que le récapitulatif des Dépenses Engagées Non Mandatées (D.E.N.M.) et des Restes à Réaliser (R.A.R.). Ces documents sont également consultables en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

### 3. Affectation du résultat de clôture – Exercice 2017.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 est le suivant :

→ investissement :	- 400 466,31 €
→ dépenses engagées non mandatées :	439 961,00 €
→ restes à réaliser :	346 877,00 €
→ besoin de financement :	493 550, 31 €

Compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à 503 995,87 €, il est proposé au Conseil Municipal de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 493 550,31 €. Cette somme sera affectée en réserve au compte 1068 du budget primitif 2018. Le solde, soit 10 455,56 €, sera reporté en fonctionnement au compte 002.

Le document comptable est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune.

### 4. Formation des élus – Bilan de l'exercice 2017.

Pour l'exercice du droit à la formation des élus durant l'année 2017, un crédit de 1 540 € avait été ouvert au budget. Aucun élu n'a fait valoir ce droit.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce bilan (état néant) qui est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune. Ce document se trouve également à la page 66 du compte administratif de la commune.

### 5. Bilans annuels 2017 des acquisitions et des cessions immobilières de la commune.

Conformément au CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les bilans annuels 2017 des acquisitions et des cessions immobilières de la commune qui seront joints au compte administratif.

Ces bilans sont joints en annexe de la présente, consultables en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune.

## 6. Lotissement du Chemin Vert :

### 6-1 – Présentation et vote du compte de gestion du trésorier – Exercice 2017

Le résultat d'exercice est de – 188 258,57 € en investissement et de + 113 360,64 € en fonctionnement soit un total de – 74 897,93 €.

Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2016 qui était de – 264 426,12 € en investissement et de + 350 388,30 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de – 452 684,69 € en investissement et de + 463 748,94 € en fonctionnement, soit un total de + 11 064,25 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du trésorier.

Les pages 22 et 23 de ce document sont jointes en annexe de la présente et l'intégralité du document est consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

### 6-2 – Présentation et vote du compte administratif – Exercice 2017.

Le total des dépenses et des recettes pour l'exercice 2017 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	452 684,69 €	366 672,08 €
Recettes	264 426,12 €	480 032,72 €

Le résultat d'exercice est de - 188 258,57 € en investissement et de + 113 360,64 € en fonctionnement, soit un total de - 74 897,93 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2016, le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de - 452 684,69 € en investissement et de + 463 748,94 € en fonctionnement, soit un total de + 11 064,25 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du lotissement du Chemin Vert pour l'exercice 2017. Pour ce point, le Conseil Municipal élira un président de séance, autre que M. Alain MENSION, Maire, qui quittera la salle de réunion au moment du vote des élus.

Le compte administratif est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

### 6-3 – Bilan annuel 2017 des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe lotissement du Chemin Vert.

Conformément au CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe du lotissement pour l'année 2017. Ce bilan montre qu'aucune cession n'a été réalisée.

Ce document est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune.

#### 7. Dotation de Soutien d'Investissement Local (DSIL) – Demande de subvention.

##### Rappel :

Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a mis en place sur son territoire le programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) lié au dispositif « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) appelé PRO INNO 08. Dans ce cadre, le PNRSE prend en charge à hauteur de 100 % (des montants HT), soit à hauteur de 30 000 €, les travaux liés :

- à l'isolation des combles du restaurant scolaire Louise Michel, de l'école Jules Ferry, de la salle polyvalente Gilles Dutilleul,
- au remplacement des menuiseries du restaurant scolaire.

La municipalité souhaite compléter la rénovation thermique du restaurant scolaire en installant un chauffage central au gaz avec chaudière à condensation (29 644,00 € HT) nécessitant l'aménagement d'une chaufferie (10 312,00 € HT).

Pour la mise en œuvre de ces travaux, des possibilités d'obtenir une subvention de l'Etat existent et ce, au titre de la DSIL 2018 – Rubrique « Rénovation thermique des bâtiments publics ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet de rénovation thermique du restaurant scolaire Louise Michel : installation d'un chauffage central au gaz et aménagement d'une chaufferie,
- de déposer un dossier et ainsi solliciter une subvention au titre de la DSIL 2018 avec un financement assuré comme suit :
  - ↳ montant HT du projet : 39 956,00 €
  - ↳ demande DSIL (Etat) : 15 982,40 € - 40 %
  - ↳ autofinancement HT : 23 973,60 € - 60 %
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 8. Détermination des taux des trois taxes locales pour l'exercice 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux des trois taxes locales qui sont inchangés depuis 2014, comme suit :

Taxes	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	20,34 %	3 442 000 €	700 103 €
Taxe foncière (bâti)	21,98 %	2 202 000 €	484 000 €
Taxe foncière (non bâti)	67,64 %	76 300 €	51 609 €
		TOTAL	1 235 712 €

Les allocations compensatrices sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 85 559 €
- Taxe foncière (bâtie) : 1 055 €
- Taxe foncière (non bâtie) : 5 673 €

- Dotation unique (TP) : l'article 41 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 précise que le montant de la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle est porté à zéro.

En 2017, elles étaient de :

- Taxe d'habitation : 79 351 €
- Taxe foncière (bâti) : 1 028 €
- Taxe foncière non bâti) : 6 490 €
- Dotation unique (TP) : 448€

L'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

9. Subvention exceptionnelle à octroyer.

Pour l'organisation du 110<sup>ème</sup> anniversaire de la « Jeune France » qui se déroulera les 05 et 06 mai prochains, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600,00 € au comité d'organisation qui s'est constitué autour de la gymnastique « Jeune France », de l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt et du Ping-Pong Club de Raimbeaucourt.

10. Présentation et vote du budget annexe – Lotissement du Chemin Vert – Exercice 2018.

Le budget annexe relatif au Lotissement du Chemin Vert s'équilibre en investissement à 905 369,38 €. Pour le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 905 369,38 € et les recettes à 916 433,63 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget qui est joint en intégralité en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

11. Présentation et vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre en fonctionnement à 3 220 184,56 € et en investissement à 1 652 600,31 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le vote du budget par chapitre,
- d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

L'intégralité de ce budget ainsi que la liste reprenant le détail de l'investissement, la liste des Dépenses Engagées Non Mandatées et celle des Restes à Réaliser sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie et sur le site Internet de la commune.

## 12. Personnel communal – Création de postes.

A la suite des propositions d'avancement de grade qui ont été effectuées auprès de la Commission Administrative Paritaire du Cdg59, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018,
- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h/semaine) avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018,
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018.

## 13. Implantation de lignes électriques – Convention de servitudes à passer avec Enedis.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie d'accès, rue Augustin Tirmont, Enedis implante sur les parcelles B 3218 et 3219, propriétés communales, des lignes électriques.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de passer avec Enedis une convention de servitude.

Cette convention ainsi que le plan de cadastre sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

## 14. Classement des parcelles B 3304 et B 3306 dans le domaine public communal – Abrogation de la délibération du 16 mars 2017.

Le 16 mars 2017, le Conseil Municipal avait classé dans le domaine public communal la parcelle B 3219p avec un linéaire de voirie de 72 mètres.

A la suite des différentes divisions intervenues depuis, notamment pour le cabinet de chirurgie dentaire, la numérotation des parcelles a été modifiée, la parcelle B 3219p, évoquée ci-dessus, est devenue la parcelle B 3304.

Par ailleurs, la parcelle B 3306, doit également être incluse dans le domaine public communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles :
  - B 3304 pour 667 m<sup>2</sup> avec un linéaire de voirie de 72 m,
  - B 3306 pour 271 m<sup>2</sup> avec un linéaire de voirie de 70 m,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation du classement de ces parcelles avec une mise à jour du tableau s'y rapportant
- d'abroger la délibération du 16 mars 2017.

Le plan de division est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

15. Cdg59 – Désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque sollicite le Cdg59 pour son retrait et l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Le courrier du Cdg59 est consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16. SIDEN-SIAN – Modifications statutaires.

Lors de sa réunion de son comité syndical du 30 janvier 2018, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. De fait, les communes sont consultées sur cette modification statutaire.

Le courrier du SIDEN-SIAN est joint en annexe de la présente. Il est également consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie et sur le site Internet de la commune tout comme la note explicative, la délibération du comité syndical et les statuts.

17. Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du CGCT).

17.1– Droit de préemption

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

17.2– Marchés publics (procédure adaptée)

17.2.1- Mission de maîtrise d'œuvre/Réaménagement du Centre Bourg – 2<sup>ème</sup> phase

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'agence Autrement Dit de Lille a été portée à 44 460,91 € HT (taux de rémunération : 3,80 %). L'avenant n°3 s'élève donc à 13 746,72 € HT.

L'arrêté en date du 09 février 2018 est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

17.2.2- Elagage d'arbres dans la commune

La prestation pour l'élagage d'arbres dans la commune a été confiée à l'ESAT Les Ateliers des Hauts de l'Escaut Niergnies/Association Les Papillons Blancs du Cambrésis, 13, Grand Rue Niergnies 59404 CAMBRAI pour un montant de 6 080,00 € HT.

L'arrêté en date du 26 février 2018 est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

18. Questions diverses.

